



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Chrétiens d'Orient : pour un renforcement des aides

Question écrite n° 26766

Texte de la question

M. Éric Pauget appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation très préoccupante que connaissent les chrétiens d'Orient. En effet, de nombreuses communautés ont été touchées de plein fouet par l'assassinat de leurs responsables religieux, par la réquisition ou la destruction de leurs lieux de cultes, commerces et foyers et par les violences sexuelles. De plus, l'instabilité prolongée en Irak et en Syrie a provoqué l'émigration massive des communautés confessionnelles. Il lui rappelle que les populations de confession chrétienne sont passées en Irak de 1,5 millions en 2003 à environ 202 000 en 2020, soit une baisse de 87 % sur une seule génération. Le manque de sécurité, d'opportunité d'emploi et d'infrastructure continue de rendre difficile le retour des chrétiens chassés par Daech, alors que les milices chiites les menacent et les harcèlent. La situation en Syrie ne leur est pas plus favorable et ils ne sont plus désormais que 744 000 contre 2,2 millions avant le début de la guerre. La plupart des jeunes hommes ont fui le pays. La France s'honore de défendre au Proche et Moyen-Orient la liberté de religion et de conviction et a mis en place un fonds de soutien aux populations persécutées au Moyen-Orient. Toutefois, de nombreuses ONG estiment qu'il est impérieux de renforcer les aides qui leur sont destinées par un financement plus large destiné aux acteurs confessionnels locaux pour un plus grand impact sur le terrain, par la mise en place d'un pourcentage minimum à leur allouer directement ou indirectement avec un objectif de 5 % minimum d'ici 2022 et enfin, par une plus grande transparence et la publication de la part du soutien financier qui leur est accordée, afin de lutter contre les inégalités du système de donation. De telles décisions permettraient un retour des populations déplacées dans des conditions de vie digne. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer quelle est la part actuelle de l'aide française attribuée aux acteurs confessionnels locaux et si la France entend les associer davantage à l'action humanitaire qui est menée. Il en va de l'avenir et de la sécurité des populations de confession chrétienne au Moyen-Orient.

Texte de la réponse

La France entretient des relations particulières, ancrées dans l'Histoire, avec les chrétiens d'Orient et le Président de la République l'a souvent dit : ce passé « nous oblige ». Face à l'ampleur des exactions commises par Daech en Irak et en Syrie contre différentes communautés, la France a appuyé, lors de la conférence de Paris le 8 septembre 2015, la création d'un Fonds de soutien aux victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient. Le retour digne, sûr et volontaire des déplacés comme des réfugiés, ainsi que le maintien du pluralisme religieux au Moyen-Orient, sont des priorités de notre action. Sur la centaine de projets soutenus en Irak, au Liban, en Jordanie et en Syrie au titre de ce fonds entre 2015 et 2020, 40 projets, pour un montant total de près de 11 millions d'euros, ont directement bénéficié aux chrétiens d'Orient. Ces projets sont principalement portés par des associations confessionnelles françaises et locales qui se consacrent à l'action sociale et humanitaire, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé, ainsi que du logement et de l'appui à la reprise d'une activité professionnelle. Ont également bénéficié aux chrétiens d'Orient de nombreux autres projets de stabilisation qui concourent au rétablissement de la sécurité, des services publics et d'une vie sociale (déménagement humanitaire, réhabilitation d'infrastructures, médias, patrimoine), qu'ils soient soutenus par ce fonds

ou par d'autres instruments comme le Fonds d'urgence humanitaire. Enfin, le Président de la République a annoncé, le 23 janvier 2020, la création d'un fonds dédié au soutien des écoles chrétiennes enseignant le français au Moyen-Orient. Il permet aujourd'hui d'accompagner 140 établissements scolaires, en particulier au Liban, mais aussi dans les territoires palestiniens, en Jordanie et en Égypte. Cet appui témoigne également de ces liens privilégiés qui nous obligent.

Données clés

Auteur : [M. Éric Pauget](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26766

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2020](#), page 1154

Réponse publiée au JO le : [16 février 2021](#), page 1431